

DEPARTEMENT TECHNIQUE

La section Foot Animation se réunit tous les Mardis de 14h00 à 19h00
Tél. direct : 04.94.08.60.46

Réunion du Mardi 01 Octobre 2019 P.V. n° 10

Président : M. Guy BOURICHA

Secrétaire : M. Gérard VAILLANT

Présents : Mmes Ludivine REGNIER (CTD DAP) – VERLAQUE Aline – M. Joseph BRAU

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

PLANNINGS 2019 / 2020

Les plannings des championnats U13/U12/U11/U10 et des plateaux Débutants sont consultables sur le site du District du Var rubrique COMPETITIONS > PLANNINGS 2019/2020 ou en cliquant sur le lien suivant : <https://var.fff.fr/plannings/>

INFORMATIONS

REGLEMENTS SPORTIFS du District du Var Article 53 : Heures de Matches officiels

FOOT ANIMATION

RAPPEL : Si vous ne souhaitez pas jouer le samedi matin, vous devez faire un désidérata pour la saison à adresser au secrétariat du District.

HORAIRES : Matin - de 10 H à 12 H - APRES MIDI - de 14 H à 16 h 30.

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS

Le Département Technique recherche des installations pour les manifestations suivantes :

• **Samedi 07 Décembre 2019 : U6 à U9 – PLATEAU DE NOËL**

Club ne possédant qu'un seul Terrain : Déroulement sur toute la journée - MATIN : U6 – U7 – APRES MIDI : U8 – U9

Club possédant deux Terrains : Déroulement sur la demi-journée - MATIN ou APRES MIDI (selon votre disponibilité) : U6 à U9

Cette journée entrant dans le cadre de la solidarité, les clubs faisant la demande devront se rapprocher auprès d'une association caritative à la recherche de dons (TELETHON, RESTO DU CŒUR....).

En conséquence l'identité de l'association devra être impérativement désignée et jointe à la demande.

Pour chaque site, un appel aux dons sera fait lors des convocations des clubs.

• **Samedi 19 Octobre 2019 : U13 – 1^{er} Tour – FESTIVAL FOOT U13 PITCH (APRES-MIDI)**

Les clubs qui souhaitent mettre leurs installations sportives à la disposition du District pour ces manifestations sont priés de se faire connaître au plus tôt.

Merci d'avance.

CATEGORIES U13-U12

TIRAGE AU SORT DU 1^{er} Tour « FESTIVAL FOOT U13 »

Le tirage au sort du 1^{er} Tour du Festival Foot U13 (à jouer le Samedi 19 Octobre 2019) été effectué par M. Guy BOURICHA et Mme Aline VERLAQUE (DT) en présence de MM. Loïc GUILLAUME (SC DRAGUIGNAN) et Jean Paul RUIZ (Comité Directeur)

Toutes les Equipes sont convoquées à 13 H 30

Site N° 1 : SIX FOURS				Site N° 2 : LE PRADET			
stade Antoine Baptiste (Synthétique)				stade Pierre ANTONI (Synthétique)			
Responsable :				Responsable :			
Poule 1		Poule 2		Poule 1		Poule 2	
A	O TARADEAU	A	ELAN S CAMPS	A	BESSE S	A	SC TOULON
B	A ET S BRAS	B	FC LA SEYNE	B	SAINT MAXIMIN O	B	GARDIA CLUB
C	SIX FOURS LE BRUSC	C	ASP GIENS	C	US LE PRADET	C	US PIGNANS
D	AS SAINTE MAXIME	D	CARQUEI LA CRAU	D	FLAYOSC AC	D	SP C PLAN DE LA TOUR
Site N° 3 : INSTITUT M20				Site N° 4 : LA VALETTE			
stade Ferme des Romarins (Synthétique)				stade Angelin Segond (Synthétique)			
Responsable :				Responsable :			
Poule 1		Poule 2		Poule 1		Poule 2	
A	JS LE BEAUSSET	A	AS BRIGNOLES	A	AS SIGNES	A	US RIANES
B	US BANDOL	B	US OLLIOULES	B	ST TRANS	B	O SALERNES
C	SO LE LAVANDOU	C	PUGET SUR ARGENS FC	C	UA LA VALETTE	C	TOULON USAM
D	INSTITUT M 20	D	US SANARY	D	ET S LORGUES	D	HYERES FC
Site N° 5 : DRAGUIGNAN				Site N° 6 : TOURVES			
stade Raoul BRULAT (Pelouse)				stade Robert PORRO (Synthétique)			
Responsable :				Responsable :			
Poule 1		Poule 2		Poule 1		Poule 2	
A	FC CARNOULES	A	SP C COGOLIN	A	FC US ST TROPEZ	A	T HÔPITAL PTT TOULON
B	AS CALLAS CANTON	B	LA LONDE BORMES	B	US LA CADIERE	B	FC LE REVEST
C	RACING FC TOULON	C	AS LA BEAUCAIRE	C	SC TOURVES	C	AS ESTEREL
D	SC DRAGUIGNAN	D	MAR VIVO AV S	D	AS SAINT CYR	D	FC BELGENTIER

Site N° 7 : ROQUEBRUNE				Site N° 8 : SAINT ZACHARIE			
stade Justo FONTAINE (Synthétique)				stade François COULOMB (Synthétique)			
Responsable :				Responsable :			
Poule 1		Poule 2		Poule 1		Poule 2	
A	FC GRIMAUD	A	FC RAMATUELLE	A	CA LE CANNET	A	AS LES VALLONS
B	US VAL D'ISSOLE	B	SC NANS	B	FC VIDAUBAN	B	RC LA BAIE
C	CA ROQUEBRUNE	C	MAESTRAL FC	C	US LE LUC	C	AS LES ARCS
D	PIVOTTE SERINETTE	D	SOLLIES FARLEDE	D	ET S SAINT ZACHARIE	D	FC ROCBARON
Site N° 9 : LE MUY							
stade Complexe Sportif de la Peyrouas (Synthétique)							
Responsable :							
Poule 1		Poule 2					
A	ASPTT HYERES	A	AM CARCES				
B	T CLARET MONTETY	B	JS MOURILLON				
C	FC LE MUY	C	US CUERS PIERREFEU				
D	PAYS DE FAYENCE FC	D	FREJUS ST RAPHAËL				
E	GONFARON FC	E	US SAINT MANDRIER				

CORRESPONDANCES

RAPPEL

- Les scores des rencontres sur les feuilles de matches doivent être portés en **chiffres** et en **lettres**.
- Tout courrier doit comporter le **Nom du Club**, la **Catégorie** le **Niveau**, la **Poule** et le Numéro de la rencontre concernée.
- Toute demande de **Modification de calendrier** ou **d'Horaire** doit être établie sur **l'Imprimé Officiel**.

LES DEMANDES NON CONFORMES NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE

Catégorie U13 – U12

US CARQUEIRANNE LA CRAU : Demandant le report au 02.11.2019 de la rencontre n° 21976533 U 13 GABY ROBERT contre EFC FREJUS St RAPHAEL du 28.9.2019.

Attente de l'imprimé signé par les deux clubs.

BRAS : Demandant le report sans proposition de date de la rencontre n° 21981876 U 13 HONNEUR Poule A contre PAYS DE FAYENCE du 28.9.2019.

LE DEPARTEMENT TECHNIQUE VOUS PROPOSE DE RATTRAPER CETTE RENCONTRE LE 02.11.2019

GRIMAUD : Demandant le report sans proposition de date de la rencontre n° 53513 U 13 PRE EXCELLENCE contre PAYS LE PUGET du 28.9.2019.

LE DEPARTEMENT TECHNIQUE VOUS PROPOSE DE RATTRAPER CETTE RENCONTRE LE 02.11.2019

Attente de l'imprimé signé par les deux clubs.

SANARY : Demandant le report sans proposition de date de la rencontre U 13 HONNEUR Poule C contre SIGNE du 28.9.2019.

LE DEPARTEMENT TECHNIQUE VOUS PROPOSE DE RATTRAPER CETTE RENCONTRE LE 02.11.2019

Attente de l'imprimé signé par les deux clubs.

CARCES : Demandant le report sans proposition de date de la rencontre U 13 HONNEUR Poule A contre LE MUY du 28.9.2019.

LE DEPARTEMENT TECHNIQUE VOUS PROPOSE DE RATTRAPER CETTE RENCONTRE LE 02.11.2019

Attente de l'imprimé signé par les deux clubs.

LORGUES : Demandant le report sans proposition de date de la rencontre U 13 PRE EXCELLENCE contre LES ARCS du 28.9.2019.

LE DEPARTEMENT TECHNIQUE VOUS PROPOSE DE RATTRAPER CETTE RENCONTRE LE 02.11.2019

Attente de l'imprimé signé par les deux clubs.

LE LAVANDOU : ARRETE MUNICIPAL DE FERMETURE DE TERRAIN du 25/9/2019 au indéfini
LE DEPARTEMENT TECHNIQUE VOUS PROPOSE DE RATTRAPER LA RENCONTRE CONTRE LE PRADET US 2 LE 02.11.2019
Attente de l'imprimé signé par les deux clubs.

ROCBARON : Demandant le report sans proposition de date de la rencontre U 13 HONNEUR Poule A contre PUGET/ARGENT du 28.9.2019.

LE DEPARTEMENT TECHNIQUE VOUS PROPOSE DE RATTRAPER CETTE RENCONTRE LE 02.11.2019
Attente de l'imprimé signé par les deux clubs.

US BANDOL : Signalant l'indisponibilité de leur terrain les 12 et 13 octobre 2019.

Vous pouvez en accord avec vos adversaires : soit demander de jouer chez eux à cette date, soit jouer ces rencontres un mercredi chez vous. Le 09 ou le 16 octobre.

REPORTS DE RENCONTRES

RENCONTRE A JOUER LE 09.10.2019

U12 EXCELLENCE poule C

FLAYOSC AC / CA CANNET DES MAURES du 05.10.2019 (53878.1)

RENCONTRE A JOUER LE 02.11.2019

U13 GABY ROBERT

EFC FREJUS St RAPHAEL / US CARQUEIRANNE LA CRAU du 28.09.2019 (53291.1)

U13 HONNEUR Poule A

PUGET/ARGENS 2 / FC ROCBARON du 28.09.2019 (21981876)

CATEGORIES U11-U10

CORRESPONDANCES

RAPPEL

- Les scores des rencontres sur les feuilles de matches doivent être portés en **chiffres** et en **lettres**.
- Tout courrier doit comporter le **Nom du Club**, la **Catégorie** le **Niveau**, la **Poule** et le Numéro de la rencontre concernée.
- Toute demande de **Modification de calendrier** ou **d'Horaire** doit être établie sur **l'Imprimé Officiel**.

LES DEMANDES NON CONFORMES NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE

Catégorie U11 – U10

AS BRAS : Signalant l'indisponibilité de son stade pour la période du 04/09/2019 au 30/09/2019.

LE LUC : Demandant le report au 19 10 2019 de la rencontre U 11 HONNEUR poule C contre PUGET/ARGENT du 28.9.2019.

LE DEPARTEMENT TECHNIQUE VOUS PROPOSE DE RATTRAPER CETTE RENCONTRE LE 02.11.2019
Attente de l'imprimé signé par les deux clubs.

VIDAUBAN : Demandant le report sans proposition de date de la rencontre U 11 HONNEUR poule C contre SAINTE MAXIME du 28.9.2019.

LE DEPARTEMENT TECHNIQUE VOUS PROPOSE DE RATTRAPER CETTE RENCONTRE LE 02.11.2019
Attente de l'imprimé signé par les deux clubs.

CUERS PIERREFEU : Demandant le report sans proposition de date de la rencontre N° 54368 U 11 PRE EXCELLENCE poule B contre ASPTT HYERES du 28.9.2019.

LE DEPARTEMENT TECHNIQUE VOUS PROPOSE DE RATTRAPER CETTE RENCONTRE LE 02.11.2019
Attente de l'imprimé signé par les deux clubs.

US VAL D'ISOLE : Demandant le report sans proposition de date de la rencontre U 11 HONNEUR poule C contre CARNOULES du 28.9.2019.

LE DEPARTEMENT TECHNIQUE VOUS PROPOSE DE RATTRAPER CETTE RENCONTRE LE 02.11.2019
Attente de l'imprimé signé par les deux clubs.

St ZACHARIE : Demandant le report sans proposition de date des rencontres
U 11 HONNEUR poule E contre St MANDRIER du 28.9.2019.
U 10 HONNEUR contre us PIGNANS du 28.9.2019.

LE DEPARTEMENT TECHNIQUE VOUS PROPOSE DE RATTRAPER CETTE RENCONTRE LE 02.11.2019
Attente de l'imprimé signé par les deux clubs.

TRANS : Demandant le report sans proposition de date de la rencontre U 11 PRE EXCELLENCE poule C contre NANS du 28.9.2019.

LE DEPARTEMENT TECHNIQUE VOUS PROPOSE DE RATTRAPER CETTE RENCONTRE LE 02.11.2019
Attente de l'imprimé signé par les deux clubs.

ROUGIERS : Demandant le report sans proposition de date de la rencontre U 10 PRE EXCELLENCE poule F contre RIAN du 28.9.2019.

LE DEPARTEMENT TECHNIQUE VOUS PROPOSE DE RATTRAPER CETTE RENCONTRE LE 02.11.2019
Attente de l'imprimé signé par les deux clubs.

LE LAVANDOU : ARRETE MUNICIPAL DE FERMETURE DE TERRAIN du 25/9/2019 au indéfini

LE DEPARTEMENT TECHNIQUE VOUS PROPOSE DE RATTRAPER LA RENCONTRE U 11 HONNEUR poule B CONTRE LE MOURILLON LE 02.11.2019
Attente de l'imprimé signé par les deux clubs.

EFC FREJUS St RAPHAEL : Demandant le report au 02.11.2019 de la rencontre N° 22023261 U 10 PRE EXCELLENCE poule D contre LE CANNET DES MAURES du 28.9.2019.

LE DEPARTEMENT TECHNIQUE VOUS PROPOSE DE RATTRAPER CETTE RENCONTRE LE 02.11.2019
Attente de l'imprimé signé par les deux clubs.

LE MOURILLON : Demandant le report sans proposition de date des rencontres

- U 11 contre LE BEAUSSET du 28.9.2019.

- U 10 contre BEAUCAIRE du 28.9.2019.

LE DEPARTEMENT TECHNIQUE VOUS PROPOSE DE RATTRAPER CES RENCONTRES LE 02.11.2019
Attente des imprimés signés par les deux clubs.

REPORTS DE RENCONTRES

RENCONTRE A JOUER LE 02.11.2019

U11 PRE EXCELLENCE

US PIERREFEU / AS PTT HYERES du 28.09.2019 (54368.1)

RAPPEL INFORMATION IMPORTANTE

Amendes financières pour absence non excusée aux manifestations du Département Technique

Les équipes absentes non excusées seront pénalisées d'une amende financière pour les manifestations ci-dessous :

- Plateaux Débutants U9/U8/U7/U6 : **50 euros**

- Journées d'accueil U9/U8/U7/U6 et U11/U10 : **50 euros**

- Journées Départementale et Nationale, FESTIVAL FOOT U13 et Henri LAGGIARD (U11) : **50 euros**

Amendes financières pour dossier incomplet aux manifestations du Département Technique

Pour le club organisateur qui n'envoie pas l'ensemble des feuilles de matchs : **20 euros**

NOTA : Vérifier que ces feuilles soient correctement remplies (Nom du Club, Nom des Joueurs et Educateurs ainsi que les N° de Licences.

REPORTS DE RENCONTRES

La DEMANDE doit être reçue 10 jours au DISTRICT

Pour les reports de rencontres les motifs ne sont pas toujours règlementairement justifiés. A présent les reports de rencontres seront attentivement étudiés avant accord afin de ne pas perturber le bon déroulement des matchs à venir. **Il est obligatoire de jouer les matches en retard durant les journées prévues de RATTRAPAGE ou le Mercredi (après accord des 2 clubs).**

DESIDERATA

EQUIPES SOUHAITANT JOUER QUE LE SAMEDI MATIN

U13

UA LA VALETTE : U13 Gaby ROBERT (Domicile et Extérieur)

U12

SPORTING CLUB DE TOULON : U12 EXCELLENCE et PRE EXCELLENCE (Domicile et Extérieur)

SC COGOLIN : U12 EXCELLENCE

U11

ST MAXIMIN : U11 PRE EXCELLENCE (à domicile)

U10

FC SEYNOIS : EXCELLENCE et PRE EXCELLENCE

INSTITUT M20 : U10 PRE EXCELLENCE (Domicile et Extérieur)

EQUIPE NE SOUHAITANT PAS JOUER LE SAMEDI MATIN

U13

SIX FOURS LE BRUSC FC : U13 EXCELLENCE – Poule A

LORGUES ET S : U13 EXCELLENCE – Poule C

BANDOL : U13 EXCELLENCE et U13 HONNEUR

ROCBARON : U13 HONNEUR

SC DRAGUIGNAN : U13 EXCELLENCE Poule C et PRE EXCELLENCE Poule A

US RIANIS : U13 HONNEUR Poule A

SC NANS : U13

FC ROCBARON : U13 HONNEUR

O TARADEAU : U13

U12

BELGENTIER : U12 PRE EXCELLENCE

US CARQUEIRANNE LA CRAU : U12 HONNEUR

FLAYOSC AC : U12 EXCELLENCE et PRE EXCELLENCE

AS LES VALLONS : U12

SC DRAGUIGNAN : U12 EXCELLENCE Poule B et EXCELLENCE Poule C

US RIANIS : U12 HONNEUR Poule A

PIVOTTE SERINETTE : U12 PRE EXCELLENCE

U11

RACING FOOTBALL CLUB TOULON : U11 EXCELLENCE poule B

BANDOL : U11 HONNEUR

ROCBARON : U11 HONNEUR

US CARQUEIRANNE LA CRAU : U11 HONNEUR

US RIANIS : U11 HONNEUR Poule D

SC NANS : U11

FC ROCBARON : U11 HONNEUR

FC PUGET / ARGENS : U11 HONNEUR

FC LA SEYNE : U11

O TARADEAU : U11

PIVOTTE SERINETTE : U11 PRE EXCELLENCE et U11 HONNEUR
ASPTT TOULON : U11 PRE EXCELLENCE poule A

U10

US SAINT MANDRIER : U10 PRE EXCELLENCE
US CARQUEIRANNE LA CRAU : U10 (Toutes les équipes)
RACING FOOTBALL CLUB de TOULON : U10 EXCELLENCE (2 EQUIPES)
BANDOL : U10 EXCELLENCE
US RIANS : U10 PRE EXCELLENCE Poule F
SC NANS : U10
AS LES VALLONS : U10 PRE EXCELLENCE
O TARADEAU : U10

*Prochaine réunion
Mardi 8 Octobre 2019*

Le Président : Guy BOURICHA
Le Secrétaire : Gérard VAILLANT